

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochène de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOUCRAUT a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°25-2015 – FINANCES – RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°06-2015 RELATIVE A L'ADOPTION
DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES – PROPOSITION
D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Président rappelle que par délibération n°06-2015 du 10 février 2015, le Conseil Communautaire a approuvé les comptes administratifs 2014 pour le budget principal et les budgets annexes et décidé de l'affectation au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Cependant, considérant que l'affectation au compte 1068 de tout ou partie du résultat de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n'est pas valable pour les budgets annexes de zone, il y a lieu d'assurer cette opération comptable par les écritures de stock.

En conséquence, les résultats constatés en sections de fonctionnement et d'investissement au terme de l'exercice comptable 2014 pour les budgets annexes doivent être repris à l'identique aux budgets primitifs 2015.

Au vu de ces éléments, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **RECTIFIE**, à l'unanimité, la délibération n°06-2015 du 10 février 2015 en supprimant l'affectation au compte 1068 pour tous les budgets annexes de zone (Bel Air, Métairies, La Grée, Espace Littoral, Parc d'Activités de l'Estuaire, Le Créler, Les Buttes, La Corne du Cerf, Moulin Neuf et Hinzal). Pour tous ces budgets, les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés au terme de l'exercice comptable 2014 seront repris à l'identique aux budgets primitifs 2015.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 02/04/15
Le Président,



DATE de CONVOCATION
17 MARS 2015

DATE d'AFFICHAGE
1^{er} AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 33
Votants : 36